

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 334

présenté par

M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, M. Pajot, Mme Le Pen et M. Evrard

-----

**ARTICLE 4 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Une mission d'évaluation du texte est mise en œuvre chaque année. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette mission d'évaluation aura toute son utilité puisqu'elle permettra le renforcement ou non des mesures qui seront votées dans le cadre de ce texte.